

عن حذيفة بن اليمان رضي الله عنه قال : قام سائل
على عهد رسول الله صلى الله عليه وسلم فسأل
فسكت القوم ثم إن رجلاً أعطاه فأعطاه القوم
فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم : من استنَّ خيراً
فاستنَّ به فله أجره ومثل أجور من تبعه غير منتقص
من أجورهم ومن استنَّ شراً فاستنَّ به فعليه وزره
ومثل أوزار من تبعه غير منتقص من أوزارهم شيء



D'après Houdheyfa Ibn Al Yaman (qu'Allah l'agrée) : À l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), un mendiant s'est levé et a demandé qu'on



lui donne de l'argent.

Les gens se sont tus puis un homme a donné et les gens ont donné.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Celui qui instaure un bien et que l'on prend exemple sur lui obtient sa récompense et la récompense de ceux qui l'ont suivi sans que cela ne réduise en rien leurs récompenses. Celui qui instaure un mal et que l'on prend exemple sur lui, il lui est inscrit son péché et les péchés de ceux qui l'ont suivi sans que cela ne réduise en rien leurs péchés ».

(*)

(Rapporté par 'Abdallah Ibn Moubarak dans Kitab Az Zouhd n°1124 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans son ouvrage Al Bid'a Wa Atharouha As Sayi Fil Oumma p 72)